

Commission ouverte

DROIT PUBLIC

Responsables : Françoise SARTORIO et Gabriel BENESTY

Bilan d'activité de l'année 2012 Perspectives



COMMISSION OUVERTE DE DROIT PUBLIC
Françoise SARTORIO – Gabriel BENESTY

Bilan d'activité de l'année 2012 - Perspectives

BILAN D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2012

L'année 2012 a été fructueuse pour la CODP.

La commission s'est réunie à de nombreuses reprises, que ce soit en assemblée plénière ou dans le cadre de ses sous-commissions (observatoire des marchés publics, droit public économique, contentieux, urbanisme).

La sous-commission « Observatoire des marchés publics » :

Veille des marchés publics ayant pour objet des prestations juridiques

Dans le cadre de sa mission de veille des consultations lancées par les personnes publiques en vue de l'attribution de marchés ayant pour objet exclusivement ou non des prestations juridiques, l'Observatoire dirigé par Françoise SARTORIO, a pour mission de :

- proposer à l'Ordre d'intervenir auprès de pouvoirs adjudicateurs lorsque des risques d'atteinte à l'égalité de traitement ou au périmètre du droit sont constatés ou à redouter,
- préconiser dans certains cas des recours directs ou en intervention de l'Ordre des avocats contre des décisions d'attribution.

Au cours de l'année 2012, l'Observatoire a été saisi à plusieurs reprises de demandes d'intervention par des avocats, notamment des candidats évincés.

Sur proposition de l'Observatoire des marchés publics, des courriers ont été adressés par Madame le Bâtonnier à des pouvoirs adjudicateurs dans les situations suivantes :

- le dossier de consultation comportait des stipulations laissant présager des risques d'illégalité. À titre d'exemple, une intervention a été faite auprès d'un pouvoir adjudicateur qui avait exigé des candidats de justifier d'un chiffre d'affaires très élevé ce qui risquait de constituer une atteinte à l'égalité d'accès à la commande publique en privant nombre d'avocats de la possibilité de répondre.
- la décision d'attribution était critiquable au regard du périmètre du droit posé par la loi de 1971 modifiée ou/et de l'offre tarifaire présumée anormalement basse.

Les résultats de ces initiatives ont été très satisfaisants.

- un pouvoir adjudicateur a modifié son AAPC pour supprimer le critère lié au chiffre d'affaires.
- plusieurs pouvoirs adjudicateurs ont répondu qu'ils prenaient acte des dispositions de la loi de 1971 qu'ils ignoraient et qu'ils en tiraient toutes les conséquences sur le marché attribué, soit en le résiliant s'il avait déjà été notifié, soit en déclarant la procédure sans suite et en lançant un nouvel appel d'offres dans l'hypothèse où le marché n'avait pas encore été notifié.
- plusieurs pouvoirs adjudicateurs ont répondu en apportant les justifications requises sur le terrain de l'offre anormalement basse.

Dans un cas, il a été constaté que la réponse apportée n'était pas satisfaisante, voire critiquable. Sur proposition de la CODP, le Conseil de l'Ordre a décidé d'introduire un recours contentieux contre la décision d'attribution. Ce recours est pendant. Il porte essentiellement sur la notion d'offre anormalement basse, s'agissant d'un marché d'assistance juridique attribué à un avocat sur la base d'un tarif horaire forfaitaire de 50 €HT.

Sur le sujet du périmètre du droit, l'Observatoire a travaillé en étroite coordination avec la CRED (commission à la régulation de l'exercice du droit) présidée par Maître Michèle BRAULT.

Réflexions sur la sous-traitance des prestations juridiques

L'Observatoire a travaillé sur les problématiques et enjeux que représente la sous-traitance des prestations juridiques dans les marchés publics.

Deux sous-groupes de travail ont été créés au sein de l'Observatoire, qui ont travaillé respectivement sur les thèmes suivants : « pour la sous-traitance, contre la sous-traitance ».

Ces sous groupes étaient composés des avocats suivants :

♦ POUR LA SOUS TRAITANCE :

- Thierry DAL FARRA
- Emmanuelle VIEUX ROCHAS
- Anne DIRCKS-DILLY
- Marie-Yvonne BENJAMIN

♦ CONTRE LA SOUS TRAITANCE :

- Sébastien PALMIER
- Laurent SERY
- Julie CONVAIN

Les travaux de ces sous-groupes ont été présentés au cours d'une séance plénière de la CODP le 13 novembre 2012.

La sous-commission « droit public économique »

La sous-commission dirigée par Jean-Marie SEEVAGEN s'est réunie plusieurs fois et a travaillé sur les thèmes suivants :

- les aides financières allouées aux cocontractants des collectivités publiques (Virginie CLAOUE-HEYLLIARD, Rachel CATIER),
- le domaine public et la redevance d'occupation (Jean-Marie SEEVAGEN et Isabelle ROBERT-VEDIE).

La sous-commission « contentieux »

La sous-commission dirigée par Nicolas NAHMIAS a été sollicitée par Madame le Bâtonnier pour formuler des observations motivées sur trois projets de rapport des groupes de travail initiés par Monsieur SAUVET, Vice-président du Conseil d'Etat :

- Magistrat statuant seul, compétence de premier et dernier ressort et contentieux sociaux ;
- Rédaction des décisions de justice ;
- Compétence de premier et dernier ressort des Cours administratives d'appel.

Les travaux de la sous-commission ont été placés sous le thème de « la place de l'avocat dans le procès administratif » (thème du parcours « Droit public » de CAMPUS 2012) avec trois conférences :

- « Clore ou ne pas clore » sur l'usage de l'ordonnance de clôture (Me François GILBERT)
- « Quand et comment prendre la parole » sur l'introduction de l'oralité dans le débat (Me Muriel KOMLY-NALLIER)
- « Ai-je démerité ? L'article L761-1 du code de justice administrative » sur l'octroi des frais irrépétibles (Me Benoît ARVIS)

Madame de SEGONZAC, Présidente du tribunal administratif de Paris et Monsieur MANDRAS, Président de la 3^{ème} chambre du tribunal, ont accepté de participer à ces débats lors de CAMPUS et d'apporter leur éclairage.

A l'occasion de la réception au Conseil de l'Ordre de Monsieur FRYDMAN, Président de la CAA de Paris et de Madame de SEGONZAC, Présidente du TA de Paris, les responsables de la commission et de la sous-commission ont pu échanger préalablement avec les magistrats sur les relations avec les avocats et les difficultés procédurales rencontrées.

A cette occasion, Madame de SEGONZAC a accepté que soient organisées régulièrement des réunions Magistrats-Avocats sous l'égide de la commission afin de permettre une amélioration des modes de fonctionnement et une meilleure compréhension des activités et des contraintes de chacun.

La sous-commission « urbanisme »

La sous-commission dirigée par Bernard CAZIN a animé deux conférences lors de la journée technique des sous commissions (voir ci-après).

AUTRES TRAVAUX DE LA CODP

Contributions à la Fiche de la DAJ sur « Les marchés de services juridiques »

Les responsables de la CODP ont été sollicités pour donner leur avis et formuler des observations sur ce projet de fiche au cours de l'été 2012.

Journée technique des sous-commissions

Le 3 mai 2012, la CODP a organisé une journée de travail au cours de laquelle chaque sous-commission a présenté pendant 1H30 un thème particulier en relation avec ses travaux :

- la sous-commission « Observatoire » est intervenue sur « les offres anormalement basses » (Intervention de Françoise SARTORIO),
- la sous-commission « droit public économique » sur « le risque de gestion de fait attaché au maniement de fonds publics par les délégataires de service public » (Intervention de Laurent GIVORD),
- la sous-commission « urbanisme » sur « la simplification des autorisations d'urbanisme » et les « nouvelles règles de définition des surfaces » (Interventions de Bernard CAZIN et d'Olivier SAVIGNAT),
- la sous-commission « contentieux » sur « le temps de l'instruction dans le procès administratif » (Intervention de Jean-Joseph GIUDICELLI et François GILBERT).

Articles

Plusieurs articles en lien avec les travaux de la commission ont été rédigés et publiés par ses membres :

- « *Déontologie et contrôle de l'acheteur public dans les marchés de prestations juridiques* » par Nicolas NAHMIAS (La Gazette, 10 septembre 2012, p. 56),
- « *Les risques attachés au maniement de fonds publics par les opérateurs privés* », par Françoise SARTORIO et Laurent GIVORD (AJDA, n° 34, 15 octobre 2012, p. 1898),
- « *Marchés publics de conseils juridiques : n'est pas habilité à se porter candidat qui veut... - Le barreau de Paris met en garde les acheteurs publics* », par Françoise SARTORIO et Marie-Yvonne BENJAMIN (La Semaine Juridique Administrations et Collectivités territoriales, n° 24, 18 Juin 2012, 2190).

Intervention à des colloques

Françoise SARTORIO est intervenue pour la CODP lors de la journée organisée par l'APASP (Association pour l'achat dans les services publics), sur le thème « les marchés de services juridiques : quel impact pour les collectivités ? », le 5 avril 2012.

Françoise SARTORIO a participé pour la CODP à la journée inaugurale « Panorama du droit positif des contrats publics » du Réseau des Juristes Publics, premier réseau professionnel dédié aux responsables juridiques et juristes des collectivités territoriales et autres personnes publiques, le 18 septembre 2012 de 09h30 à 17h00.

Elle est intervenue sur le thème des marchés de prestations juridiques.

Participation à l'Avocat dans la cité

Des membres de la CODP ont été invités à participer à cette nouvelle initiative du Barreau de Paris en association avec la ville de Paris :

♦ **LE PERMIS DE CONSTRUIRE :**

- Olivier SAVIGNAT
- Bernard CAZIN

♦ **LE PERMIS DE CONDUIRE :**

- Martine PHALIPPOU

♦ **LA RESPONSABILITE DE L'ADMINISTRATION :**

- David EPAUD

Le renouvellement de cette participation nécessitera certainement une organisation plus structurée et une meilleure information préalable du public.

Congrès des Maires

A l'initiative de Gabriel BENESTY, le CNB a accepté d'équiper son stand particulièrement bien placé du matériel nécessaire à des mini-conférences.

De nombreux membres de la CODP ont été présents sur ce stand tant pour animer les nouvelles mini-conférences que pour les traditionnelles consultations gratuites, l'ensemble ayant connu un véritable succès.

PERSPECTIVES POUR 2013

- **mission ordinale**

Dans le cadre des travaux de l'Observatoire, Madame Le Bâtonnier a confié à Maître Catherine WEBER SEBAN une mission pour l'année 2013 aux fins de rédiger les écritures contentieuses des recours qui seront décidées par l'Ordre des avocats, suivre les procédures et représenter l'Ordre devant les juridictions compétentes. Madame WEBER SEBAN travaillera en relation étroite avec l'Observatoire.

- **relations avec les magistrats**

Des réunions, si possible trimestrielles, seront organisées avec les membres du tribunal administratif de Paris sur des questions tenant soit à des points de procédures, soit à des aspects pratiques dans les relations avocats-magistrats et avocats-personnel du greffe.

L'évolution vers la dématérialisation des procédures sera certainement une question qui sera abordée au cours de l'année 2013.

- **proposition sur la sous-traitance**

Les travaux entrepris par l'Observatoire à ce sujet seront poursuivis en 2013 dans la perspective d'une évolution des textes et notamment d'une proposition de clarification du RIN.

- **réflexion approfondie sur l'allotissement et l'offre anormalement basse**

Une réflexion particulière sera engagée sur ces sujets dont les enjeux sont très importants pour la profession d'avocat.

- **poursuite des travaux sur le périmètre du droit**

En lien avec la CRED, la veille engagée sera poursuivie pour identifier les prestataires qui agissent en infraction avec le périmètre du droit et agir au contentieux chaque fois que nécessaire.

- **mise en œuvre de « cycles de formation » :**

Afin de mieux répondre aux attentes et exigences en matière de formation continue, il sera proposé des cycles de formation de 6 heures réparties en deux ou trois séances. Le premier cycle devrait être initié par la sous-commission « Urbanisme » autour des questions d'actualité de cette matière.